UdA | Université d'Auvergne

Bienvenue à l'avenir

# Inscriptions rentrée 2013

Vous souhaitez rejoindre pour la première fois l'Université d'Auvergne à la rentrée 2013

UdA | Université d'Auvergne

UdA | Université d'Auvergne

# Sommaire


## *Calendriers et Procédures*

**Bacheliers 2013, vous souhaitez intégrer l'Université d'Auvergne à la rentrée 2013**

**Vous êtes étudiant en 2012-2013 et vous souhaitez vous réorienter vers une 1ère année à l'Université d'Auvergne à la rentrée 2013**

**Vous êtes étudiant en 2012-2013 dans une autre Université et vous souhaitez vous inscrire à l'Université d'Auvergne à la rentrée 2013**

## *Droits d'inscription*

**Droits d'inscription**

**Paiement des droits d'inscription**

**Prestations sport et culture**

## *Sécurité sociale*

## *Liste des pièces à fournir*

## *S'inscrire : Mode d'emploi*

UdA | Université d'Auvergne

# Calendriers et Procédures

## *Bacheliers 2013, vous souhaitez rejoindre l'Université d'Auvergne à la rentrée 2013*

### *PREINSCRIT SUR ADMISSION POSTBAC ENTRE LE 20.01.2013 ET LE 20.03.2013*

| Quelle formation ? ( *Hors DUMA*) | Quand vous inscrire ? | Où vous inscrire? | Qui contacter en cas de questions ? |
|---|---|---|---|
| - **L1 Droit**<br>- **L1 AES**<br>- **L1 Économie**<br>- **L1 Gestion**<br>- **L1 Économie ou Gestion parcours langues vivantes** | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | **Permanence téléphonique**<br><br>**Numéro 04-73-17-72-29**<br><br>Du lundi au vendredi du 8 au 19 juillet 2013 de 8h30 à 18h.<br><br>Du lundi 22 au jeudi 25 juillet 2013 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h40 |
| - **PACES** (1ère année commune des études de santé : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique)<br>- **APEMK** (Année préparatoire aux études de Masso-kinésithérapie) | Entre le lundi 8 juillet et le lundi 22 juillet 2013<br><br>Les candidats qui ont déjà eu une inscription en PACES ou APEMK dans une université française doivent contacter la scolarité (04.73.17.79.29) | http://inscription.u-clermont1.fr | |
| - **L1 Biologie** | Entre le lundi 8 juillet et le lundi 22 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | |
| - **DUT 1ère année** | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013<br><br>*Seuls pourront s'inscrire les lycéens qui ont eu une proposition d'admission via APB et qui l'ont validée* | http://inscription.u-clermont1.fr | |

UdA | Université d'Auvergne

# *VOUS AVEZ EFFECTUE LA PROCEDURE COMPLEMENTAIRE*

| Quelle formation ? | Quand vous inscrire ? | Où vous inscrire? | Qui contacter en cas de questions ? |
|---|---|---|---|
| - **L1 Droit**<br>- **L1 AES**<br>- **L1 Économie**<br>- **L1 Gestion**<br>- **L1 Économie ou Gestion parcours langues vivantes** | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | **Permanence téléphonique**<br><br>**Numéro 04-73-17-72-29**<br><br>Du lundi au vendredi du 8 au 19 juillet 2013 de 8h30 à 18h.<br><br>Du lundi 22 au jeudi 25 juillet 2013 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h40 |
| - **PACES (1ère année commune des études de santé : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique)**<br>- **APEMK (Année préparatoire aux études de Masso-kinésithérapie)** | Entre le lundi 8 juillet et le lundi 22 juillet 2013<br><br>Les candidats qui ont déjà eu une inscription en PACES ou APEMK dans une université française doivent contacter la scolarité (04.73.17.79.29) | http://inscription.u-clermont1.fr | |
| - **L1 Biologie** | Entre le lundi 8 juillet et le lundi 22 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | |
| - **DUT 1ère année** | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | |

UdA | Université d'Auvergne

# *À CE JOUR VOUS N'AVEZ EFFECTUE AUCUNE DEMARCHE DE PREINSCRIPTION*

| Quelle formation ? | Quand vous inscrire ? | Où vous inscrire ? | Qui contacter en cas de questions ? |
|---|---|---|---|
| - **L1 Droit**<br>- **L1 AES** | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 |
| - **L1 Économie**<br>- **L1 Économie parcours langues vivantes** | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 |
| - **L1 Gestion**<br>- **L1 Gestion parcours langues vivantes** | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 |
| - **PACES** (1ère année commune des études de santé : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique)<br>- **APEMK** (Année préparatoire aux études de Masso-kinésithérapie) | Entre le lundi 8 juillet et le lundi 22 juillet 2013 | Contacter le service de scolarité des facultés de médecine et de pharmacie pour fixer un RDV scolarite.paces@u-clermont1.fr | Service de scolarité des facultés de médecine et de pharmacie scolarite.paces@u-clermont1.fr |
| - **L1 Biologie** | Entre le lundi 8 juillet et le lundi 22 juillet 2013 | Contacter le service de scolarité des facultés de médecine et de pharmacie pour fixer un RDV 04.73.17.79.33 ou 04.73.17.79.32 | Service de scolarité des facultés de médecine et de pharmacie au 04.73.17.79.33 ou 04.73.17.79.32 |
| - **DUT 1ère année** (Selon les places vacantes) | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 |

**Horaires Hotline :**

Du lundi au vendredi du 8 au 19 juillet 2013 de 8h30 à 18h.

Du lundi 22 au jeudi 25 juillet 2013 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h40

UdA | Université d'Auvergne

# *Vous êtes étudiant en 2012-2013 et vous souhaitez vous réorienter vers une 1ère année à l'Université d'Auvergne à la rentrée 2013*

| Formation | Qui contacter…. |
|---|---|
| **PACES**<br>**APEMK** | *Contacter directement les facultés de Médecine et de Pharmacie*<br>scolarite.paces@u-clermont1.fr |
| **L1 Biologie** | *Contacter directement les facultés de Médecine et de Pharmacie*<br>04.73.17.79.33 ou 04.73.17.79.32 |
| **L1 Droit**<br>**L1 AES**<br>**L1 Économie**<br>**L1 Gestion**<br>**L1 Économie parcours langues vivantes**<br>**L1 Gestion parcours langues vivantes** | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 |
| **DUT** | Contacter la Hotline au 04 73 17 72 29 |

***Attention, si vous étiez étudiant dans un autre établissement de l'enseignement supérieur, vous aurez un transfert de dossier à faire de votre établissement d'origine vers l'Université d'Auvergne.**

**Horaires Hotline :**

Du lundi au vendredi du 8 au 19 juillet 2013 de 8h30 à 18h.

Du lundi 22 au jeudi 25 juillet 2013 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h40

UdA | Université d'Auvergne

# *Vous êtes étudiant en 2012-2013 dans une autre Université et vous souhaitez vous inscrire à l'Université d'Auvergne à la rentrée 2013*

| Quelle formation ? | Quand vous inscrire ? | Où vous inscrire? | Qui contacter en cas de questions ? |
|---|---|---|---|
| - **Licence Droit, AES, Economie, Gestion**<br>- **Ecole de droit** (autres formations)<br>- **Ecole d'Economie** (autres formations)<br>- **Ecole Universitaire de Management** (autres formations) | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | **Permanence téléphonique**<br><br>**Numéro 04-73-17-72-29**<br><br>Du lundi au vendredi du 8 au 19 juillet 2013 de 8h30 à 18h.<br><br>Du lundi 22 au jeudi 25 juillet 2013 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h40 |
| - **Médecine** (autres formations)<br>- **Ergothérapie**<br>- **Orthoptie**<br>- **L1 Biologie**<br>- **Pharmacie** (autres formations) | Entre le lundi 8 juillet et le lundi 22 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | |
| - **Odontologie** (toutes formations) | Entre le lundi 8 juillet et le samedi 20 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | |
| **IUT** (toutes formations) | Entre le lundi 8 juillet et le vendredi 19 juillet 2013 | http://inscription.u-clermont1.fr | |

***Attention, vous aurez un transfert de dossier à faire de votre établissement d'origine vers l'Université d'Auvergne.**

UdA | Université d'Auvergne

# Droits d'inscription

## *Droits d'inscription*

***Diplôme national*** *(diplôme habilité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : DUT, licence, licence professionnelle, master, doctorat, diplômes d'études en santé, etc.)* ***:***

1ère inscription :

Le montant des droits de scolarité est fixé chaque année par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget. Il comprend les frais de scolarité, de bibliothèque universitaire de 34€ et de vie étudiante 16€. Le montant des droits de scolarité varie selon les diplômes. Pour l'année universitaire 2013/2014, ce montant est de 183€ pour le cursus licence, 254€ pour le cursus master et 388€ pour le cursus doctorat.

***A ces montants, il convient d'ajouter le montant de la médecine préventive (5.10€ pour 2013-2014) et celui de la cotisation sociale étudiante (211€ pour 2013-2014).***

*Ainsi en 2013-2014, un étudiant de licence, doit s'acquitter d'un droit d'inscription de 183€, s'ajoutant à cela le montant de la médecine préventive de 5.10€ et le montant de la sécurité sociale de 211€, soit un total de 399.10€ ; auquel peut s'ajouter le montant des prestations facultatives.*

*Attention, seule la médecine préventive est exigible (hors droits des prestations facultatives) pour les boursiers, soit 5.10€*

*Pour le détail des droits de scolarité, reportez-vous au tableau ci-dessous.*

Autre inscription dans le même établissement :

La préparation à chacun des autres diplômes donne lieu au paiement d'un droit supplémentaire. Pour l'année universitaire 2013/2014, le montant de ce droit est de 121€ pour le cursus licence, de 167€ pour le cursus master et de 258€ pour le cursus doctorat.

*Le montant de la bibliothèque universitaire, de la vie étudiante, de la médecine préventive et de la cotisation de sécurité sociale n'est pas à acquitter une seconde fois.*

Pour le détail des droits de scolarité, reportez- vous au tableau ci-dessous dans la colonne « taux réduit ».

Inscription complémentaire dans un autre établissement :

Lorsqu'un étudiant s'inscrit dans plusieurs établissements, afin de postuler simultanément à plusieurs diplômes distincts, il acquitte, en raison de chaque diplôme, les droits de scolarité.

*Le montant de la médecine préventive et de la cotisation de sécurité sociale n'est pas à acquitter une seconde fois.*

***Diplôme universitaire*** *(diplôme propre à l'établissement)* ***:***

Le montant des droits exigé pour l'inscription à la préparation des diplômes propres à l'établissement est fixé par le conseil d'administration de l'établissement.

### EXONERATIONS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE LA COTISATION SECURITE SOCIALE

*(Uniquement pour une inscription à un diplôme national)*

Sont exonérés **de plein droit** conformément aux dispositions du décret n°84-13 du 5 janvier 1984 :

- ❖ Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'Etat, y compris les boursiers à taux 0.
- ❖ Les pupilles de la nation.

UdA | Université d'Auvergne

# *Paiement des droits d'inscription*

Vous pouvez acquitter vos droits d'inscription :

- soit par carte bancaire si inscription administrative en ligne, **(attention, si inscription administrative en ligne à un diplôme national, possibilité de paiement par carte bancaire en 3 fois sans frais*),**
- soit par chèque **(avec le nom de l'étudiant et numéro d'étudiant au dos)**, à envoyer avec les pièces justificatives à la scolarité de la composante concernée,
- soit en numéraire, venir à l'Université d'Auvergne, 49 Boulevard François- Mitterrand, Clermont-Ferrand à l'Agence Comptable du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 jusqu'au vendredi 2 août 2013, puis réouverture le lundi 26 août 2013.

***Conditions pour le versement en 3 fois** :

- Montant minimum des droits d'inscription : 150 euros.
- Procéder à votre inscription en ligne avant le **15 septembre 2013**

**Calendrier des paiements** :

- Date de la 1ère échéance : au moment de l'inscription, soit au plus tard le **15 septembre 2013**
- Date de la 2ème échéance : **le 15 octobre 2013**.
- Date de la troisième échéance : **le 15 novembre 2013**.

L'inscription dans l'établissement est réputée effectuée dès le premier versement des droits universitaires et confère la qualité d'étudiant. Cette inscription permet la délivrance de la carte étudiant.

**Modalités de recouvrement en cas de non-paiement de l'une des échéances :**
Relance avec un délai de 8 jours pour régulariser par paiement en espèces de la totalité du montant restant dû à l'agence comptable. Après une relance restée sans suite, une mise en demeure de régulariser votre situation vous est adressée. Si cette mise en demeure reste infructueuse après le délai imparti pour régulariser (8 jours), votre carte d'étudiant peut vous être retirée.
**Attention,** la non régularisation d'un non-paiement pourra conduire, in fine, à la déchéance du droit d'étudiant par le Président de l'Université.

UdA | Université d'Auvergne

# DROITS DE SCOLARITE 2013-2014

**Taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2013-2014.**

| DIPLOMES PREPARES | TAUX en Euros | |
|---|---|---|
| **CURSUS LICENCE** | **Taux** | **Taux réduit** |
| Diplômes nationaux délivrés au cours des études conduisant au grade de licence (capacité en droit, DEUST, DUT, DNTS, licence, licence professionnelle ...) | 183 € | 121 € |
| **CURSUS MASTER** | | |
| Master (professionnel et recherche)<br>Diplôme de recherche technologique (DRT)<br>Diplôme national d'œnologie | 254 € | 167 € |
| Diplôme d'ingénieur | 606 € | |
| **CURSUS DOCTORAT** | | |
| Doctorat | 388 € | 258 € |
| **HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES** | | |
| Habilitation à diriger des recherches | 388 € | 258 € |
| **ETUDES DE SANTE, PARAMEDICALES, MAIEUTIQUES ET VETERINAIRES** | | |
| Diplôme d'Etat de sage-femme | 183 € | 121 € |
| Premier cycle des études médicales, de pharmacie et de chirurgie dentaire<br>Première année du deuxième cycle des études médicales, de pharmacie et de chirurgie dentaire | 183 € | 121 € |
| A partir de la deuxième année du 2ème cycle :<br>- des études médicales<br>- des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat en pharmacie<br>- des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire | 254 € | 167 € |
| Thèse pour les internes et résidents en médecine ayant validé le 3ème cycle de médecine spécialisée ou générale<br>Thèse pour les internes en pharmacie ayant validé le 3ème cycle de spécialisation en pharmacie<br>Thèse pour les internes en odontologie ayant validé le 3ème cycle de spécialisation en odontologie | 388 € | 258 € |
| Diplôme d'Etat de docteur en médecine, formation spécifique en médecine générale<br>Capacité de médecine (1)<br>Certificat d'études supérieures de chirurgie dentaire<br>Attestation d'études approfondies en chirurgie dentaire<br>Diplôme d'études spécialisées de médecine, de pharmacie, de biologie médicale et d'odontologie | 508 € | |
| Thèse en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur vétérinaire | 167 € | |
| Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine et de biologie médicale<br>Certificat d'études cliniques spéciales, mention orthodontie.<br>Diplôme d'études supérieures de chirurgie buccale | 508 € | 167 (2) |
| **DIPLOMES PARAMEDICAUX** | | |
| Diplôme d'Etat de psychomotricien | 1 307 € | |
| Diplôme d'Etat d'audioprothésiste | 473 € | |
| Certificat de capacité d'orthoptiste | 340 € | |
| Certificat de capacité d'orthophoniste | 545 € | |

*(1)Dont 254 € au moment de l'inscription et 254 € après les résultats de l'examen probatoire pour les étudiants admis à poursuivre la préparation.*

*(2)Dans le cas où la préparation de ce diplôme s'effectue pendant l'internat.*

*La part minimum de chaque droit de scolarité réservée au service de documentation est fixée à 34 € et celle destinée au financement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes à 16 €.*

*Le transfert d'une inscription entre deux établissements entraine de plein droit le remboursement du droit de scolarité correspondant, sous réserve d'une somme de 23 € restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.*

*Indépendamment des cas de transfert, dans le cadre d'un remboursement des droits de scolarité, une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.*

# *Prestations sport et culture*

## *INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES*

Les participations financières correspondant au droit culturel et au droit sportif (S.U.C. et S.U.A.P.S.) sont facultatives, mais ouvrent droit à des prestations largement reconnues et unanimement appréciées par l'ensemble des étudiants.

Elles sont conçues selon un principe de solidarité et de mutualisation des coûts ce qui implique que l'effort soit porté par le plus grand nombre d'étudiants afin de maintenir la qualité et à la diversité des prestations offertes aux étudiants de Clermont-Ferrand dans les domaines sportif et culturel.

Ces prestations, proposées tout au long des études, facilitent par ailleurs une meilleure intégration dans le système universitaire et améliorent la qualité de vie des étudiants.

Cette contribution était fixée à 10,00 € pour chacun de ces deux droits pour l'année universitaire 2013-2014.

**PRESTATION SPORT** : montant annuel 10 €

Aïkido - Athlétisme - Badminton - Basket - Cirque - Danse contemporraine - Danse de salon - Escalade - Fitness - Football en salle - Football - Golf - Hand-ball - Judo - Kayak - Musculation - Natation - Plein air - Préparation physique - Randonnée pédestre - Randonnée raquette - Rock'n roll - Salsa - Ski - Snow board - Sophrologie - Tennis - Tennis de table - Volley - Yoga -

SUAPS
SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

**S**ervice **U**niversitaire
des **A**ctivités **P**hysiques et **S**portives

CLERMONT UNIVERSITÉ

Le SUAPS propose à l'ensemble des étudiants et personnels des Universités plus de quarante activités (sports collectifs, sports de combats, sports de raquettes, plein air, glisse, entretien, etc.), structurées par niveau, de l'initiation à l'entraînement.

L'inscription au SUAPS vous donne accès à un environnement sportif et vous permet de nombreuses possibilités:

- Accès aux activités du SUAPS.
- Aide à l'organisation d'évènements sportifs.
- Prêt de salles pour des manifestations sportives.
- Créneaux de pratique autonome.
- Pratique compétitive universitaire (FFSU).
- Participation à de nombreux évènements sportifs et festifs (semaine de la glisse, stages d'initiation,...).

Ces propositions sont sujettes à l'acquittement d'une contribution volontaire aux activités du SUAPS. Acquittement possible directement dans votre UFR ou au SUAPS lors de votre inscription.

**Les dates à noter pour 2013 2014 :**

| | |
|---|---|
| ***Inscriptions*** | ***À partir du 16/09/13*** |
| ***Début des activités*** | ***À partir du 23/09/13*** |
| ***Inscriptions aux UE*** | ***À partir du 23/09/13 à 09h00*** |
| ***Début des UE libres*** | ***À partir du 30/09/13*** |
| ***Semaine de la glisse*** | ***03 /02 au 08/02 2014*** |

**SUAPS, 15 bis rue Poncillon,63000 Clermont-Ferrand**

**www.sport.clermont-universite.fr**

**04 73 29 32 01**

Vous avez du mal à concilier vos études et une pratique sportive de haut niveau ?
Vous pouvez demander à être listé et disposer ainsi de certains aménagements (heures de soutien, autorisations d'absence, reports d'examens).

**Dispositif d'accueil des sportifs de bon et haut niveau :**
Informations et dossier de candidature sur le site du S.U.A.P.S.

**PRESTATION CULTURE** : montant annuel 10 €

*L'inscription au SUC nécessite le paiement du Droit Culturel, contribution volontaire qui ouvre droit à des prestations gratuites, largement reconnues et unanimement appréciées par l'ensemble des étudiants.*
*Afin d'offrir au plus grand nombre des* ***prestations variées, de qualité*** *et accessibles à* ***tous les étudiants du site clermontois*** *sans exclusive, le versement de ce droit devrait correspondre aux* ***principes de solidarité et de mutualisation****. Cette prestation, proposée tout au long des études, facilite par ailleurs une meilleure intégration dans le système universitaire et améliore la qualité de vie des étudiants.*
*Cette contribution, fixée à 10,00 € par année universitaire, vous donne accès à l'ensemble des activités proposées par le SUC (ateliers, stages, spectacles et autres évènements...)*
*Le paiement du Droit Culturel se fait directement auprès de votre UFR/faculté.*
*Nous comptons sur votre solidarité citoyenne !*
*Le Service Université Culture*

DÉVELOPPEZ VOTRE TALENT AVEC LE
SERVICE UNIVERSITÉ CULTURE
ARTS DU CIRQUE ET DANSE ARTS PLASTIQUES
ARTS, SCIENCES, TECHNIQUES, SOCIÉTÉ CINÉMA
LIRE ÉCRIRE MUSIQUE THÉÂTRE
VENEZ VOUS INFORMER ET VOUS INSCRIRE
LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2013 À 18H
AU REST'OCÉZO SUR LE CAMPUS DES CÉZEAUX
(ARRÊT TRAM : CAMPUS)

Le Service Université Culture vous propose plus de 50 ateliers, stages et cycles de pratique artistique dans les domaines suivants :

**Arts du cirque et danse • Arts plastiques**
**Arts, sciences, techniques, société • Cinéma**
**Lire écrire • Musique • Théâtre**

Nos activités sont ouvertes à tous les étudiants des Établissements du PRES Clermont Université : Université d'Auvergne • Université Blaise Pascal • École Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand • Institut Français de Mécanique Avancée • VetAgro Sup

Vos productions réalisées au sein des ateliers feront l'objet de programmations publiques : concerts, projections, expositions, représentations.

La plupart des activités sont validables dans le cadre de vos études.

**ATTENTION** : les places en ateliers étant restreintes, le Service Université Culture n'inscrit que lors de la réunion du 19 septembre, ensuite il sera trop tard. Les stages et cycles en revanche sont ouverts durant toute l'année.

L'inscription aux activités nécessite le règlement du Droit Culturel, soit au moment de votre inscription administrative, soit lors de la réunion de rentrée du Service Université Culture, soit directement au service lors des horaires d'ouverture du service.

Liste complète des ateliers consultable sur : **culture.clermont-universite.fr**

SERVICE UNIVERSITÉ CULTURE

**SERVICE UNIVERSITÉ CULTURE**
**29 boulevard Gergovia - 63037 Clermont-Ferrand**

Tél : 04.73.34.66.03 / SUC@clermont-universite.fr

Le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le mercredi de 9h à 12h
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

UdA | Université d'Auvergne

# Sécurité sociale

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante avec paiement **est obligatoire** pour les étudiants concernés (voir le tableau ci-dessous). Vous êtes ainsi couverts pour les risques de maladie, longue maladie, maternité.

***ATTENTION*** : ne confondez pas l'affiliation à la sécurité sociale étudiante **qui est obligatoire** et adhésion à une mutuelle **qui est facultative**.

***IMPORTANT*** : Pour les étudiants concernés (+ de 20 ans) le paiement de la cotisation Sécurité Sociale s'effectue lors du règlement des droits universitaires.

<table>
<tr><th colspan="6">Sécurité sociale étudiante pour l'année 2013-2014</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Profession du Parent Assureur</td><td rowspan="2">Code Régime*</td><td colspan="4">tranches d'âge de l'étudiant</td></tr>
<tr><td>16/20 ans<br>Né(e) entre le 30/09/94 et le 30/09/98</td><td>20/21 ans<br>Né(e) entre le 30/09/93 et le 30/09/94</td><td>21/28 ans<br>Né(e) entre le 30/09/85 et le 30/09/93</td><td>Au-delà de 28 ans</td></tr>
<tr><td>Salarié et assimilé :</td><td></td><td rowspan="4">Ayant droit autonome<br><br>Pas de cotisation mais affiliation et choix du centre payeur étudiant obligatoires</td><td colspan="2" rowspan="4">Affiliation obligatoire</td><td rowspan="23">Affiliation possible suivant les conditions de report d'âge :<br><br>Motif médical :<br>sur accord du service médical de la CPAM<br><br>Etudes doctorales :<br>4 ans (si inscription en doctorat avant 28 ans)<br><br>Etudes de santé :<br>de 1 à 4 ans selon les filières pour obtention du diplôme</td></tr>
<tr><td>Salarié secteur public et privé y compris professionnel de santé conventionné</td><td>01</td></tr>
<tr><td>Profession agricole (salariés et exploitants)</td><td>02</td></tr>
<tr><td>Fonction publique</td><td>91 à 99</td></tr>
<tr><td>Travailleur non salarié non agricole :<br>Artisan, commerçant, profession libérale</td><td>03</td><td rowspan="14">Ayant droit des parents<br><br>Pas de cotisation<br><br>Pas d'affiliation<br><br>Pas de choix de centre payeur</td><td colspan="2" rowspan="10">Cotisation obligatoire sauf pour les boursiers<br><br>Choix du centre payeur obligatoire</td></tr>
<tr><td>Régimes spécifiques :</td><td></td></tr>
<tr><td>RATP</td><td>05</td></tr>
<tr><td>Régime minier</td><td>07</td></tr>
<tr><td>Militaire de carrière</td><td>08</td></tr>
<tr><td>Clerc et employé de notaire</td><td>10</td></tr>
<tr><td>Chambre de commerce et d'industrie de Paris</td><td>12</td></tr>
<tr><td>Sénat</td><td>15</td></tr>
<tr><td>Caisse des français de l'étranger</td><td>17</td></tr>
<tr><td>Ministre des cultes</td><td>90</td></tr>
<tr><td>EDF-GDF</td><td>99</td></tr>
<tr><td>Assemblée Nationale</td><td>14</td><td colspan="2" rowspan="4"></td></tr>
<tr><td>Port autonome de Bordeaux</td><td>16</td></tr>
<tr><td>Marine marchande, gens de mer</td><td>06</td></tr>
<tr><td>Comédie Française</td><td>09</td></tr>
<tr><td>SNCF</td><td>04</td><td colspan="3" rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Fonctionnaire international</td><td></td></tr>
</table>

*A vérifier sur l'attestation vitale : le code régime correspond aux **2 premiers chiffres** en dessous de la mention **«organisme d'affiliation».**

**Quelques cas particuliers** (pour chaque cas l'étudiant doit présenter un justificatif de sa situation):

**Etudiant(e) salarié(e)**: pas d'affiliation si et seulement si l'étudiant travaille tout au long de l'année universitaire plus de 60 h par mois ou 120h par trimestre. Présentation, au moment de l'inscription du contrat de travail couvrant l'intégralité de l'année universitaire (01/10/2012 au 30/09/2013) obligatoire

**Etudiant(e) marié(e), concubin(e), pacsé(e) avec un(e) assuré(e) social(e) (hors statut étudiant)** : pas d'affiliation si l'étudiant présente au moment de l'inscription l'attestation vitale sur laquelle il figure en tant qu'ayant droit.

**Etudiant étranger espace économique européen (EEE) et Suisse**: pas d'affiliation si l'étudiant est titulaire pour toute l'année universitaire soit d'une carte européenne d'assurance maladie ou de son attestation provisoire, soit d'une attestation privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.

**Etudiant étranger hors EEE et Suisse**: affiliation obligatoire et payante pour les étudiants de moins de 28 ans, sauf pour les boursiers du gouvernement français (BGE-BGF). Les étudiants de plus de 28 ans doivent s'orienter vers la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour obtenir la CMU de base.

**Couverture Maladie Universelle de base (CMU)**: l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire pour les moins de 28 ans.

UdA | Université d'Auvergne

# Liste des pièces à fournir

## *Pièces justificatives*

### *1ERE INSCRIPTION EN LIGNE A L'UNIVERSITE D'AUVERGNE :*

**Pour valider définitivement votre inscription, envoyer impérativement les pièces justificatives (liste à télécharger) en 1 seul envoi dans les 2 jours qui suivent votre inscription**

Veuillez choisir la liste des pièces justificatives correspondant à la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire :

☐ **PACES, APEMK** (liste des pièces justificatives à télécharger)
☐ **Ergothérapie, Orthoptie, Médecine (autres formations)** (liste des pièces justificatives à télécharger)
☐ **Licence Biologie, Pharmacie (autres formations)** (liste des pièces justificatives à télécharger)
☐ **Odontologie (toutes formations)** (liste des pièces justificatives à télécharger)
☐ **IUT (toutes formations)** (liste des pièces justificatives à télécharger)
☐ **Licence Droit, AES, Economie, Gestion** (liste des pièces justificatives à télécharger)
☐ **Ecole de Droit (autres formations)** (liste des pièces justificatives à télécharger)
☐ **Ecole d'Economie (autres formations)** (liste des pièces justificatives à télécharger)
☐ **Ecole Universitaire de Management (autres formations)** (liste des pièces justificatives à télécharger)

**Ces pièces justificatives doivent être transmises à l'adresse suivante selon la formation demandée :**

| Intitulés Formations | Adresse |
|---|---|
| PACES, APEMK | Faculté de Médecine<br>Scolarité PACES/APEMK<br>28 place Henri Dunant - BP 38<br>63001 Clermont-Ferrand cedex 1 |
| Ergothérapie<br>Orthoptie<br>Médecine (autres formations) | Faculté de Médecine<br>Service Scolarité<br>28 place Henri Dunant - BP 38<br>63001 Clermont-Ferrand cedex 1 |
| Licence Biologie<br>Pharmacie (autres formations) | Faculté de Pharmacie<br>Service Scolarité<br>28 place Henri Dunant - BP 38<br>63001 Clermont-Ferrand cedex 1 |
| Odontologie (toutes formations) | Faculté d'Odontologie<br>Service Scolarité<br>11 boulevard Charles de Gaulle<br>63000 CLERMONT-FERRAND |

| | |
|---|---|
| IUT (toutes formations) | Institut Universitaire de Technologie<br>Service Scolarité<br>Campus Universitaire des Cézeaux - B. P. 86<br>63172 AUBIERE CEDEX |
| Licence Droit, AES, Economie, Gestion | Scolarité Licence DEG<br>26 avenue Léon Blum - TSA 10200<br>63008 Clermont-Ferrand Cedex 1 |
| Ecole de Droit (autres formations) | Ecole de Droit<br>Service Scolarité<br>41 Bd François-Mitterrand - CS 20054<br>63002 Clermont-Ferrand Cedex 1 |
| Ecole d'Economie (autres formations) | Ecole d'Economie<br>Service Scolarité<br>41 Bd François-Mitterrand - CS 20054<br>63002 Clermont-Ferrand Cedex 1 |
| Ecole Universitaire de Management (autres formations) | Ecole Universitaire de Management<br>Service Scolarité<br>26 avenue Léon Blum - TSA 20273<br>63008 Clermont-Ferrand Cedex 1 |

## Votre carte d'étudiant vous sera remise :

- Par courrier pour les inscriptions en L2 et L3 Droit - AES - Economie - Gestion - Parcours Langues vivantes, PACES, APEMK, L1 Biologie, ergothérapie, pour les nouveaux inscrits aux formations de la Faculté de Médecine

- Lors des réunions de rentrée pour les inscriptions en IUT (toutes formations), en L1 Droit - AES - Economie - Gestion - Parcours Langues vivantes

- Auprès du service scolarité concerné pour toutes les formations en Odontologie, pour toutes les formations de l'Ecole d'Economie

- Remise en main propre en début d'année universitaire pour toutes les formations de l'Ecole Universitaire de Management et de la faculté de Pharmacie

UdA | Université d'Auvergne

# S'inscrire : Mode d'emploi

**Avant de commencer,** nous vous conseillons de prendre le temps de lire ce document qui vous aidera à effectuer votre inscription.

Munissez-vous de :

- Votre numéro INE (ou BEA), figurant sur votre **relevé de notes du Bac** **ou sur votre carte étudiant** pour les candidats déjà inscrits dans une université
- Votre identifiant Admission Post-Bac (pour les candidats ayant suivi la procédure APB)
- Votre identifiant CIELL2 (pour les candidats ayant suivi la procédure CIELL2)
- Votre numéro de sécurité sociale
- Cartes vitales (celles de vos parents ou bien, la vôtre, si vous en avez une).

**Nous vous rappelons que la plus grande précision est requise dans la constitution de ce dossier.**
**Nous attirons tout particulièrement votre attention sur la relecture des champs pré-remplis.**

**Pour démarrer votre inscription** rendez-vous sur le lien :

**http://inscription.u-clermont1.fr/**

**Pour toutes questions, lors de votre inscription, une permanence téléphonique est à votre service.**

**04 73 17 72 29**

**Horaires Hotline :**

Du lundi au vendredi du 8 au 19 juillet 2013 de 8h30 à 18h.

Du lundi 22 au jeudi 25 juillet 2013 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h40

Entrez dans un univers innovant
L'UdA, un réseau au service des étudiants
Offre de formation
UdA Pro
Aide
1ère inscription à l'UdA
Cliquez ici si c'est votre première inscription à l'Université d'Auvergne.
Cette procédure vous concerne si vous vous êtes pré-inscrits sur Admission Post-Bac.
Pièces justificatives à fournir
Ré-inscription étudiants UdA
Si vous étiez déjà étudiants à l'Université d'Auvergne en 2011-2012, cliquez-ici en vue d'une réinscription.
Pièces justificatives à fournir
Inscriptions / Réinscriptions : toutes les informations
UdA | Université d'Auvergne
Cliquez ici pour obtenir des informations sur les procédures d'inscription
Liens utiles : Crous Clermont-Fd Clermont-Université T2C LMDE SMERRA

Les pages sont pré-remplies grâce aux données que vous avez saisies lorsque vous avez déposé votre candidature sur Admission Post-Bac ou sur CIELL2

Nous vous prions de relire avec soins les différents champs, d'effectuer les modifications nécessaires et d'ajouter les données non renseignées.

***<u>Petite précision</u> : les rubriques reprises ci-après sont obligatoires pour compléter votre inscription.***

# ETAPE 1 : CHOIX DE L'INSCRIPTION

Le choix qui vous est proposé sur cette page est celui que vous avez effectué sur Admission Post Bac et pour lequel vous avez été admis.

***Remarque :*** *Si vous avez changé d'avis, et vous souhaitez vous inscrire dans une autre formation de l'Université d'Auvergne, merci de contacter la permanence téléphonique dédiée aux inscriptions au :*

***04 73 17 72 29***

Du lundi au vendredi du 8 au 19 juillet 2013 de 8h30 à 18h.

Du lundi 22 au jeudi 25 juillet 2013 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h40

# ETAPE 2 : DONNÉES PERSONNELLES

**Rubrique « Etat civil** »: Sexe et Nationalité.

**Rubrique « Naissance » :** Pays de naissance, et si le pays est France, le département et la ville de naissance.

**Rubrique « Première inscription »** : Tous les champs sont obligatoires.
Pour les bacheliers 2013, les informations saisies correspondent à votre situation à la rentrée 2013 ; pour toutes les autres situations, votre 1ère inscription dans l'enseignement supérieur correspond à l'année suivant l'obtention de votre bac.

**Rubrique « Baccalauréat ou équivalent »** : année du bac et série du bac.
Mention :

- la mention passable correspond à une moyenne comprise entre 10 et 12/20
- la mention assez-bien correspond à une moyenne comprise entre 12 et 14/20
- la mention bien correspond à une moyenne comprise entre 14 et 16/20
- la mention très bien correspond à une moyenne supérieure ou égale à 16/20

**Rubrique « Situation familiale »** : Votre situation familiale pour l'année en cours.

**Rubrique « Situation militaire »** : Votre situation militaire pour l'année universitaire.

**Rubrique « Adresse fixe » :** adresse / pays (adresse où vous recevrez tous les documents importants pendant votre année universitaire).

**Rubrique « Type d'hébergement pour la nouvelle année universitaire » :**
Remarque : *Résidence universitaire : résidence étudiante privée ; chambre étudiant : chambre chez un particulier ; Logement HLM CROUS : résidence dépendant du CROUS.*

**Rubrique « Coordonnées personnelles »** : Merci de remplir avec précision les champs concernant vos coordonnées personnelles (téléphone, adresse mèl, adresse postale de l'année en cours). Disposer de coordonnées personnelles fiables nous permet de communiquer rapidement avec vous.

UdA | Université d'Auvergne

# ETAPE 3 : DONNÉES ANNUELLES

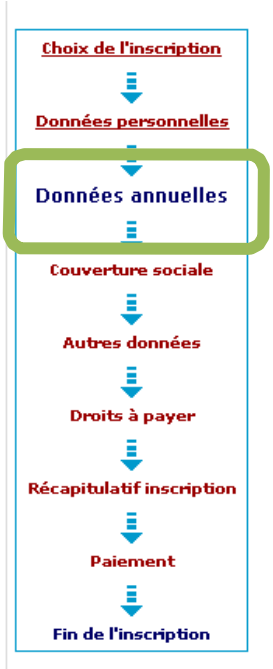


**Rubrique « Activité professionnelle pendant l'année universitaire »** : la situation décrite est celle à la date d'inscription.

**Rubrique « Catégorie socioprofessionnelle des parents » :** le chef de famille est celui des parents qui assume de façon permanente la charge de l'enfant.

**Rubrique « Bourse » :** indiquer si vous bénéficiez d'une bourse définitive de l'enseignement supérieur (CROUS) y compris à taux zéro ou d'une bourse en attente.

**Rubrique « Programme d'échange international »** : vous n'êtes pas usuellement concerné par ce champ.

**Rubrique « L'année dernière »** et **« Dernier diplôme obtenu ».**

**Rubrique « Dernier diplôme obtenu »** : Type du diplôme / Pays d'obtention / Année d'obtention

**Rubrique « Si vous êtes inscrits dans un autre établissement »** : Les prépas privées ne doivent pas être mentionnées et les étudiants en double inscription CPGE ne sont pas concernés.

## ETAPE 4 : COUVERTURE SOCIALE

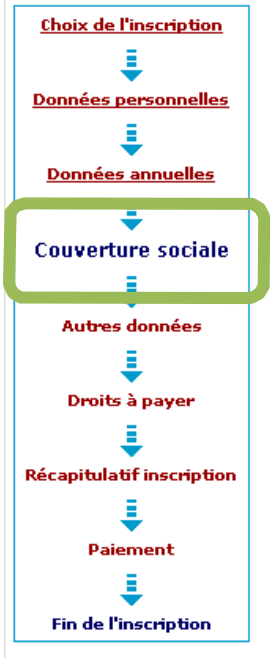


**Rubrique « Motif de non affiliation à la sécurité sociale étudiante »** : Le cas le plus fréquent est « non concerné ».

**Rubrique « Régime de sécurité sociale de vos parents » :** Le cas le plus fréquent est « autre situation des parents ».

**Rubrique « Centre payeur » :** SMERRA ou LMDE.

**Rubrique « Saisie d'informations pour au moins l'un des parents » :** chef de famille.

***Remarque :*** *Ces écrans doivent être remplis avec un soin tout particulier. Ils déterminent votre bonne prise en charge par la sécurité sociale.*
*L'affiliation à la sécurité sociale étudiante avec paiement est obligatoire pour les étudiants :*
*- âgés de 20 à 28 ans ou qui atteindront cet âge entre le 1er octobre de l'année en cours et le 30 septembre suivant (à l'exception des régimes spéciaux : SNCF, Banque de France, autres...)*
*- âgés de moins de 20 ans qui ne sont plus ayants droit de leurs parents à l'entrée à l'université (en cas d'incertitude, se renseigner auprès de la Sécurité Sociale).*
*ATTENTION : le montant de la cotisation est exigible au moment de l'inscription*

***Le choix d'un centre payeur sans paiement sécurité sociale est obligatoire*** *pour les étudiants âgés de 18 ans (ou qui atteindront cet âge entre le 1er octobre de l'année en cours et le 30 septembre suivant) à titre d'ayant droit autonome (sauf cas spéciaux : SNCF, Banque de France, autres...)*

*ATTENTION : Dès que vous êtes affilié à la Sécurité Sociale étudiante vous devez, pour obtenir votre carte d'assuré social, vous adresser, avec la photocopie de votre carte d'étudiant, au centre payeur que vous avez choisi (LMDE ou SMERRA). Si vous êtes déjà titulaire d'une carte d'assuré social, vous devez la joindre au dossier.*
*L'étudiant qui remplit les conditions pour être affilié à la sécurité sociale étudiante doit OBLIGATOIREMENT choisir un centre payeur (La Mutuelle des Etudiants (LMDE Centre 601) ou SMERRA Centre 617) pour le règlement des prestations de sécurité sociale, même s'il ne prend pas d'adhésion (facultative) à la mutuelle.*

*La responsabilité civile est exigible pour tous les étudiants : elle prend en charge les dommages que vous pouvez causer à un tiers. Si vous ne prenez pas de responsabilité civile, vous dégagez l'université de toute responsabilité.*

***LA COTISATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE EST ANNUELLE, FORFAITAIRE ET EXIGIBLE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.***

## ETAPE 5 : AUTRES DONNÉES

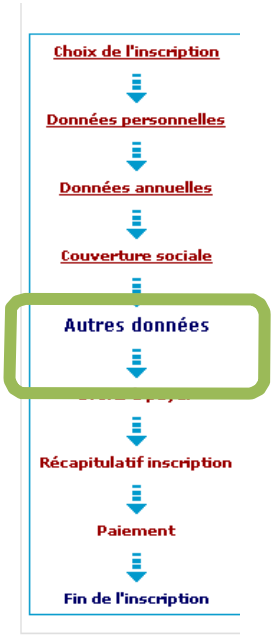


**Situation sociale**

**Les activités facultatives auxquelles vous souhaitez vous inscrire :**
Pour plus d'informations sur la Culture (SUC).
Pour plus d'informations sur le Sport (SUAPS).

**Informations relatives aux activités sportives et culturelles**
*Les participations financières correspondant au droit culturel et au droit sportif (S.U.C. et S.U.A.P.S.) sont facultatives, mais ouvrent droit à des prestations largement reconnues et unanimement appréciées par l'ensemble des étudiants.*
*Elles sont conçues selon un principe de solidarité et de mutualisation des coûts ce qui implique que l'effort soit porté par le plus grand nombre d'étudiants afin de maintenir la qualité et à la diversité des prestations offertes aux étudiants de Clermont-Ferrand dans les domaines sportif et culturel.*

*Ces prestations, proposées tout au long des études, facilitent par ailleurs une meilleure intégration dans le système universitaire et améliorent la qualité de vie des étudiants.*
*Cette contribution est fixée à 10,00 € pour chacun de ces deux droits pour l'année universitaire 2013-2014.*

## ETAPE 6 : DROITS À PAYER

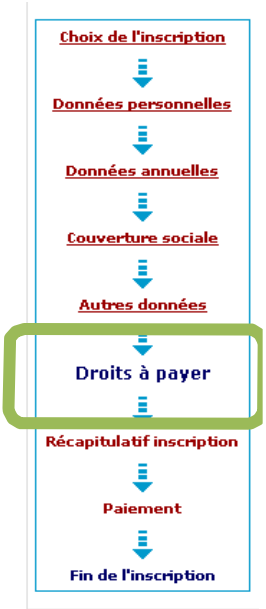


Récapitulatif des droits que vous aurez à payer à la fin de votre procédure d'inscription.

## ETAPE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

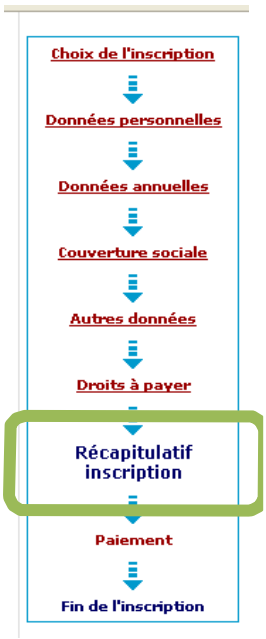


Relisez attentivement cette partie qui récapitule les données relatives à votre inscription, imprimez bien ce récapitulatif que vous devrez envoyer avec les pièces demandées.

## ETAPE 8 : PAIEMENT

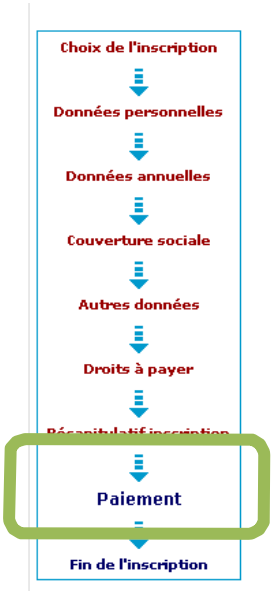


Vous pouvez acquitter vos droits d'inscription :

- soit par carte bancaire si inscription administrative en ligne, **(attention, si inscription administrative en ligne à un diplôme national, possibilité de paiement par carte bancaire en 3 fois sans frais*, voir les conditions),**
- soit par chèque **(avec le nom de l'étudiant et numéro d'étudiant au dos)**, à envoyer avec les pièces justificatives à la scolarité de la composante concernée,
- soit en numéraire, venir à l'Université d'Auvergne, 49 Boulevard François-Mitterrand, Clermont-Ferrand à l'Agence Comptable du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 jusqu'au vendredi 2 août 2013, puis réouverture le lundi 26 août 2013.

# Informations complémentaires

## *Site internet des Composantes*

École de Droit
UdA | Université d'Auvergne

http://www.droit.u-clermont1.fr/

École d'Économie
UdA | Université d'Auvergne

**http://www.economie.u-clermont1.fr/**

École Universitaire de Management
UdA | Université d'Auvergne

**http://www.management.u-clermont1.fr/**

Faculté de Médecine
UdA | Université d'Auvergne
**http://medecine.u-clermont1.fr/**

Faculté de Chirurgie Dentaire
UdA | Université d'Auvergne

**http://webodonto.u-clermont1.fr/**

Faculté de Pharmacie
UdA | Université d'Auvergne

**http://pharmacie.u-clermont1.fr/**

iut
Université d'Auvergne
**http://iutweb.u-clermont1.fr/**

UdA | Université d'Auvergne

**www.u-clermont1.fr**

# *Le Service Universitaire d'Informations, d'Orientation et de l'Insertion Professionnelle*

**47 boulevard François-Mitterrand**
**63001 CLERMONT-FERRAND**
**04 73 17 72 20**
**service.etudiant@u-clermont1.fr**

Plus d'informations